

- OCDE -
36ème réunion du groupe de travail n ° 9
Sur les taxes à la consommation
8-9 novembre 2016

Jean-François Clocheau - DAGTVA
contact@dagtva.com
(Document original en Anglais)

Remerciements (diapositive 1).

Mesdames et Messieurs bonjour.

Merci pour votre présentation et cette invitation. C'est un honneur pour moi de présenter à cette réunion internationale «DAGTVA», mon système automatique de perception de la TVA et des impôts indirects.

Récemment, ce système a été présenté à la demande du Comité des finances du Sénat français et mentionné dans son rapport sur le commerce électronique.

Il a également été présenté lors de deux conférences: Chez PwC Paris et à l'International VAT Association à Vienne en Autriche, où j'ai exposé le paiement transactionnel B2B (entre entreprises) par carte de crédit utilisé dans le commerce électronique. Toutes ces conférences ont été consacrées à la lutte contre la fraude en matière de fiscalité et de chiffre d'affaires.

Aujourd'hui, à l'OCDE, je souhaite vous montrer un autre aspect de DAGTVA.

Que je présente aujourd'hui est un heureux hasard.
Cet aspect est le fruit de la serendipité.

En fait, lorsque j'ai commencé à travailler sur la fiscalité et à trouver une solution possible aux carrousels TVA en 2011, je me suis rendu compte immédiatement de ces autres aspects économiques et sociaux du processus que je venais de créer et ma présentation, aujourd'hui, se veut être conforme aux objectifs de l'OCDE. «Meilleures politiques pour une vie meilleure».

Un des nombreux problèmes de ce qui nous amène ici aujourd'hui est résumé dans la phrase suivante dite par M. Angel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE en mai 2015.

Je cite: «Nous avons atteint un point de basculement. L'inégalité dans les pays de l'OCDE est à son maximum depuis le début de l'enregistrement des statistiques». Et j'ajoute, c'est certainement pire aujourd'hui.

(Diapositive 2).

Suite à cette analyse, je vous montrerai où dans une transaction avec le consommateur ultime (B2C) ou entre consommateurs ultimes (C2C), il est possible, avec mon système fiscal: de déplacer, de glisser, tout ou partie des taxes indirectes incluses qui alourdissent le montant du paiement, du vendeur riche vers le consommateur pauvre.

Vous savez que la fiscalité indirecte n'est pas en faveur des pauvres et qu'il existe un fossé croissant entre riches et pauvres.

Mon système tente de réduire cet écart avec plusieurs conséquences économiques.

Le contexte:

(Diapositive 37).

L'environnement est le paiement par téléphone. Le futur moyen universel qui sera utilisé pour le paiement dans le monde entier. Et vous connaissez le succès rencontré dans de nombreux pays par des systèmes de paiement tels que M-Pesa au Kenya (plus de 95% des transactions se font par téléphone) ou EVC-plus en Somalie, qui sont à la pointe de la technologie en matière d'utilisation de ce dispositif. C'est plus de la moitié, 54%, dans toute l'Afrique !

(Diapositive 3).

En Europe, différents systèmes tels que M-Pesa sont déjà utilisés aujourd'hui en Suède avec «Swish» et au Danemark avec «Mobile Pay» et «Swipp».

Tous ces systèmes seront généralisés lorsque dans la monnaie : billets et pièces disparaîtront dans ces deux pays en 2020, et vous connaissez les problèmes liés à l'utilisation du « cash ». Le premier problème c'est quand on en a pas sur soi mais, c'est surtout le support de tous les trafics possibles : Êtres humains, armes et drogues.

Mais dans tous ces systèmes de paiement par téléphone utilisés de nos jours, le traitement la taxation (TVA ou TPS) n'est pas inclus dans ces transactions. Ces systèmes ne sont pas sous le contrôle de l'administration fiscale et posent de nombreux problèmes. Sans précautions, ils peuvent également aggraver le facteur de disruption de la société.

Maintenant ma proposition, le diaporama.

(Diapositive 2).

L'«autorisation fiscale» est le cœur de DAGTVA. Sans cette autorisation fiscale, le paiement dans et par le système bancaire est impossible.

Et avec DAGTVA, le prélèvement de la taxe (TVA) est complet et effectué à chaque transaction en temps réel.

Tout traitement global de la TVA dans les entreprises disparaît.

(Diapositive 4).

En haut de l'écran, la partie consommateurs, vendeurs et autorité fiscale.

Dans cette partie, vous avez le système déclaratif.

(Diapositive 5).

La partie inférieure de l'écran sera utilisée pour les paiements à l'intérieur du système bancaire.

(Diapositive 6).

DAGTVA utilise ces deux environnements sécurisés pour créer un troisième nouveau système inviolable de perception de la TVA incluse dans le paiement.

(Diapositive 7).

D'abord le système déclaratif en ligne.

(Diapositive 8).

Les parties en présence : l'acheteur consommateur final et le vendeur la société B2 assujetti à la TVA.

(Diapositive 9).

Les autorités fiscales des deux côtés.

(Diapositive 10).

Le moyen de paiement est aujourd'hui par téléphone.

(Diapositive 11).

Les bases de données des autorités fiscales. Vous pouvez voir la même organisation informatique des deux côtés.

(Diapositive 12).

Il y a un achat entre UC et B2.

(Diapositive 13).

Lorsque tous les produits achetés sont enregistrés, le montant validé dans la caisse, active automatiquement la déclaration numérique des revenus (NET + TVA) versée aux autorités fiscales, avec les détails de cette transaction.

Du côté du vendeur, la déclaration fiscale du chiffre d'affaires de cette transaction et de la TVA sont effectués. Pas de papier, pas de temps perdu, sans frais.

(Diapositive 14).

Le paiement se fait par téléphone dans ce cas par communication NFC. Le téléphone envoie et enregistre la même déclaration de revenus auprès de son autorité fiscale du côté de l'acheteur.

(Diapositive 15).

Nous avons les mêmes déclarations de revenus dans les deux bases de données.

(Diapositive 16).

Lorsqu'une autorité fiscale reçoit une déclaration d'achat, cette administration vérifie automatiquement si la même déclaration de la transaction existe antérieurement du côté du vendeur.

(Diapositive 17).

S'il y a une différence entre les deux déclarations, la vente est refusée.

Les autorités fiscales sont informées et examinent le problème.

(Diapositive 18).

Les déclarations fiscales sont certainement bonnes, la vente est acceptée et les autorités fiscales vérifient la facture et calculent l'*autorisation fiscale* à appliquer à cette transaction.

(Diapositive 19).

La transaction est acceptée et le justificatif de paiement est retourné des deux côtés.

(Diapositive 20).

La facture est créée, l'*autorisation fiscale* est prête et vous avez du côté du vendeur la TVA due (Output VAT) et la TVA déductible (Input VAT) du côté de l'acheteur.

(Diapositive 21).

La procédure du système déclaratif en ligne est terminée.

Tout est prêt pour le paiement bancaire à la deuxième partie.

(Diapositive 22).

Pour résumer, nous sommes dans cette situation.

Tout est vérifié dans les autorités fiscales.

L'*autorisation fiscale* est prête.

Une demande de paiement TTC arrive directement dans la banque de l'acheteur.

(Diapositive 23). (Diapositive 24).

Sans l'*autorisation fiscale*, la banque met le paiement en attente.

(Diapositive 25).

La banque demande automatiquement l'*autorisation fiscale*.

Le paiement est toujours en attente.

(Diapositive 26).

L'*autorisation fiscale* prête est immédiatement renvoyée par l'autorité fiscale.

Et avec cela, la banque sait comment effectuer ce paiement.

Auparavant, le compte bancaire de l'acheteur est débité de toutes les taxes.

(Diapositive 27).

Un avis pour le paiement de toutes les taxes est envoyé à l'acheteur.

Et aussi, en temps réel, le solde du compte vers le téléphone et cette personne peut suivre; achat par achat, ses moyens financiers.

(Diapositive 28).

Avec l'*autorisation fiscale* (certainement la valeur de la taxe), la banque a fractionné le paiement en NET et TVA.

(Diapositive 29).

La TVA de sortie est immédiatement créditée au Trésor public.

La TVA est directement extraite à l'intérieur du paiement présent dans une mémoire tampon. C'est une mémoire de transit dans les mémoires informatiques du logiciel de comptabilité bancaire.

Vous n'avez aucun intermédiaire entre celui qui doit payer la taxe et le Trésor Public.

La taxe ne transite pas sur un compte bancaire.

L'administration fiscale de l'acheteur est informée.

Vous pouvez voir que la taxe de sortie est prélevée du côté de l'acheteur. C'est le côté de la consommation, ce qui est en accord avec le principe de transition et de paiement de la taxe vers la destination, conformément aux directives européennes et de l'OCDE.

Dans cette transaction nationale par téléphone n'est pas important, toutes les parties prenantes sont dans le même pays. L'administration fiscale peut informer, si nécessaire, l'administration fiscale du vendeur.

Vous pouvez également constater qu'avec DAGTVA, la taxe à la sortie (Output VAT) ne revient jamais sur le compte bancaire du vendeur.

La conséquence principale: nous n'avons jamais le montant de la taxe due au Trésor Public dans la poche du commerçant éventuellement manquant.

Dans d'autres cas, c'est la fin du carrousel TVA!

Et pour conclure en riant dans cette diapositive, le Trésor Public peut dire: "Donnée moi mon argent (TVA) en premier, et si vous n'avez pas d'argent pour payer le NET, ce n'est pas mon problème, vous pouvez le voir avec votre banque"!

(Diapositive 30).

Le crédit de la taxe est vérifié par l'autorité fiscale de l'acheteur.

L'administration fiscale donne ordre à la banque de l'acheteur de payer le solde net.

C'est aussi à ce moment que l'administration fiscale paie la banque pour le travail (utilisation de 1% à 5% de la taxe présente dans la facture). Ce paiement est déduit du montant de la fraude recouvrée ailleurs et non de la taxe actuelle mentionnée sur la facture.

En même temps, avec ce paiement NET, l'*autorisation fiscale* est jointe en tant qu'information à la banque du vendeur.

C'est également la deuxième clé de sécurité pour la banque B2 à accepter ce virement pour le compte du vendeur. Sans cette *autorisation fiscale*, aucun crédit sur le compte bancaire du vendeur n'est possible.

(Diapositive 31).

Du côté de l'acheteur, il y a un paiement toutes les taxes avec une extraction de la part du Trésor Public.

Du côté du vendeur, un solde créditeur NET correspond à l'*autorisation fiscale*.

Dans ce cas, l'*autorisation fiscale* est une information de débit pour le vendeur.

(Diapositive 32).

Le NET est crédité.

(Diapositive 33).

Un avis de crédit est adressé au vendeur, stipulant que la taxe de sortie était auparavant prélevée sur la transaction.

Avec ce conseil, vous disposez du bon équilibre dans le logiciel du compte du vendeur.

(Diapositive 34).

Le solde des paiements.

(Diapositive 35).

Maintenant, du côté de l'acheteur, les autorités fiscales ordonnent le remboursement de tout ou partie de la TVA déductible pour le compte de cet acheteur final, s'il est pauvre.

(Diapositive 36).

Avec cet équilibre, vous voyez que ce n'est pas une allocation pour le compte de ces pauvres, mais bien le résultat d'une action économique.

Fin du processus.

Auparavant, permettez-moi de présenter quelques commentaires importants, conformes aux objectifs de l'OCDE, mais tirés de mon exposé d'aujourd'hui.

(Diapositive 20).

Pour cela je dois revenir sur cette diapositive:

Pour respecter les directives de l'OCDE et de l'UE, qui exigent que la fiscalité indirecte soit traitée du côté de la consommation, dans l'environnement DAGTVA, nous avons systématiquement l'*autorisation fiscale* et la perception de la taxe du côté de l'acheteur.

Comme vous pouvez le constater, avant le paiement, les autorités fiscales ont toutes les informations sur les taxes indirectes appliquées sur cette transaction, ainsi que sur le chiffre d'affaires local ou sur les revenus de ces parties prenantes. Avec DAGTVA, c'est la même chose dans toutes les transactions.

L'évasion fiscale et l'optimisation des politiques fiscales sont désormais impossibles à mettre en œuvre.

Et s'il s'agit des transactions transfrontalière B2B (entre entreprises), à l'intérieur d'un groupe ayant son siège et ses succursales, leurs filiales ou à l'intérieur d'une holding, les «jeux» internationaux qui consistent à se soustraire aux paiements des taxes, sont terminés ! (Par exemple: sur les politiques de prix de transfert ou le double irlandais, toutes les pratiques se sont terminées au sein des sociétés G.A.F.A.M. et autres, etc.).

Cela va dans le sens de la demande formulée récemment par le G20 (automne 2016) auprès de l'OCDE afin d'améliorer la sécurité fiscale des États. Aujourd'hui, une enquête est en cours pour trouver des solutions.

Autre chose:

Dans cette partie de mon système déclaratif en ligne, rien ne change.

Aucune règle existante n'est modifiée dans les transactions nationales ou transfrontalières, il n'est pas nécessaire de renégocier, comme par exemple dans la directive européenne sur la TVA.

Seules les déclarations de revenus globales et certains éléments de cette directive deviendront inutiles.

Dans un avenir lointain, il sera également possible d'utiliser ce même processus DAGTVA pour percevoir automatiquement les impôts sur le revenu, mais ce n'est pas le sujet aujourd'hui.

Dans un commentaire séparé, il est également possible, dans le même temps, de retenir les taxes sociales dans le paiement du solde net. La fédération syndicale majoritaire UNSA Ministère des finances et Services du Premier Ministre à Bercy / Paris a présenté DAGTVA comme un «système parfait de retenue de la TVA» ainsi que, dans un avenir lointain, l'impôt sur le revenu sans que l'on ait les informations personnelles du salarié.

Retournons à la procédure.

Pour revenir dans la procédure, pendant toute ma présentation, je ne n'ai jamais parlé de TVA-RST-GST-TPS mais seulement de TAXE (sur la consommation) car mon procédé est indépendant du système de taxation indirect utilisé dans l'environnement DAGTVA.

Je peux permuter de différents systèmes fiscaux GST / TPS (diapositives 33 à 34) en TVA / TPS (diapositives 35 à 36) et il n'est pas nécessaire de modifier quelque chose pour ce faire.

C'est cette porte ouverte sur un éventuel système fiscal universel permettant de lever toutes les taxes indirectes et d'annoncer, peut-être, le début d'un système fiscal mondial unique qui ne serait pas sans TAXE locale mais sans TAXE à l'intérieur des transactions transfrontalières.

Et avec quelle facilité, nous aurons les échanges internationaux.

C'est ce que j'ai expliqué en détail, en mai 2015, lors de la conférence de l'Association internationale de la TVA à Vienne en Autriche.

(Diapositive 34).

Comme dans le système de TVA, il n'y a pas de différence entre vous, moi et une entreprise assujettie à la TVA, tous utiliseront le même environnement fiscal (diapositive 11), les mêmes règles et le monde séparé, qui existe aujourd'hui entre les entreprises et les consommateurs disparaîtront.

C'est très important pour la gestion future au sein des entreprises, où le statut de chaque travailleur de cette entreprise sera lui-même propriétaire de son travail au sein de sa société propriétaire, où les charges sociales deviendront à la charge de ce travailleur.

C'est la définition du «modèle social» appliqué actuellement par la société Uber avec un manque de respect total des lois locales du travail.

DAGTVA, ce n'est pas du tout ce même modèle dans l'économie collaborative où ces travailleurs rassemblent leurs structures économiques indépendantes dans l'intérêt de tous.

Dans tous les cas, DAGTVA peut être utilisé pour sécuriser complètement l'économie collaborative et donner ces garanties sociales à tous les travailleurs.

(Diapositive 37).

Dans le système actuel M-pesa, nous voyons que la structure fiscale qui précède le paiement n'existe pas.

(Diapositive 35).

Et comme dans un environnement TVA, où la taxe déductible est remboursée aux entreprises, il est possible de rembourser, vers ce consommateur final, tout ou partie de cette TVA présente dans le paiement.

C'est l'éventualité de l'autoliquidation également appliquée (remboursement de la TVA) au nom de ce consommateur final pauvre. Situation aujourd'hui réservé aux entreprises assujetties aux impôts indirects sur le système de TVA.

Dans cette transaction B2C (Entreprise -to- Consommateur), le vendeur riche reçoit un solde montant NET.

Aujourd'hui, la taxe indirecte sur la production est prélevée sur l'environnement du vendeur. Dans cette transaction nationale n'est pas un problème.

Comme vous pouvez le constater avec DAGTVA; cette taxe sur la vente est prélevée auprès de l'acheteur.

C'est cet aspect qui rend possible le remboursement de la TVA par les autorités fiscales de ce même côté, car c'est cette administration fiscale qui suit la consommation de ce pauvre.

Ce n'est pas intrusif, seules les sommes sont versées aux autorités fiscales. (Diapositive 20)

(Diapositive 35).

En fait, cette richesse qui est affectée et glisse vers des pauvres est strictement basée sur la consommation et nous avons avec chaque virement bancaire, une augmentation possible de la consommation avec la croissance en cadeau.

(Diapositive 39).

Je vous montre maintenant un exemple hybride avec une allocation supplémentaire sur le salaire, c'est la situation de départ.

En France et dans de nombreux pays, la population la plus pauvre reçoit une «allocation» (terme générique) qui permet de vivre avec le minimum.

Aujourd'hui, quand le logement est payé, tout ce qui reste de cette allocation est dépensé dans la consommation et les autorités fiscales prélèvent les taxes ici sur les allocations données.

C'est très difficile, arbitraire et injuste pour les pauvres. On donne dans une main et l'on reprend dans l'autre !

(Diapositive 40).

Et le cercle vertueux avec DAGTVA.

Toutes les zones présentées entre ces deux diapositives sont dans une proportion réelle des chiffres et ont des conséquences économiques.

(Diapositive 39) puis (Diapositive 40).

La différence avec mon système, l'allocation peut être moins importante et en plus c'est sur la taxe remboursée sur la consommation réelle de cette personne.

Autre exemple: il est possible que ce pauvre consommateur final ne touche rien au-delà de son salaire, et si son salaire est très faible: 200 \$ par mois, tout son salaire est dépensé en consommation.

Il est impossible pour lui de stocker de l'argent, et si la taxe sur la consommation est de 20%, ce pauvre reçoit un peu avant la fin du mois, la taxe remboursée sur ses achats du mois précédent, soit de 40 \$. C'est un calendrier différé d'un mois pour le remboursement des taxes, mais présenté en instantané sur cette diapositive.

Cette taxe remboursée n'est pas un abattement, ces 20%, 40 \$ représentent un pouvoir d'achat accru de 20%, directement fonction de: sa consommation et son état de pauvreté maîtrisés à chaque transaction lors de la levée de l'acompte fiscal (diapositive 18).

(Diapositive 40).

Bien entendu, la conséquence de cette action est en faveur de la croissance, par injection directe de cette taxe restituée dans la consommation de ce pays. Cette aide et cette croissance peuvent être utilisées pour réduire une autre migration possible de ces populations pauvres, un très grand problème aujourd'hui.

C'est également une possibilité très importante pour la participation à des achats responsables, qui consiste à inciter ces personnes à accéder à de meilleurs produits, si ces meilleurs produits ont des prix plus élevés, mais avec des taxes remboursées plus élevées. Elles auront donc le même prix au final qu'avec l'achat de mauvais produits ayant une taxe réduite.

En outre, si cette personne souhaite acheter un achat plus coûteux en dépit de ses possibilités de paiement, le système en place pourrait le bloquer via un système de contrôle économique personnalisé, afin de prévenir et limiter ses dettes et de lui donner les moyens de sortir de la pauvreté dans la lutte contre le surendettement.

Dans le cas de la taxe remboursée au bénéfice des plus fragiles sur le plan économique, il s'agit d'un effort gouvernemental qui permet de contrôler avec une grande précision chaque transaction, en fonction du statut de chaque acheteur et vendeur, avec une grande précision.

Bien entendu, ce processus ne s'applique pas entre entreprises, riches ou entre riches, mais peut s'appliquer entre pauvres.

Aujourd'hui, il est impossible de faire la même chose avec les logiciels de paiement téléphoniques existants, mais aussi dans d'autres moyens de paiement, car il n'existe pas de moyens techniques pour accéder en temps réel au détail de cette transaction avec la connaissance totale des « qualités économiques » de ces parties prenantes, avec la taxation appliquée et les éventuelles actions économiques que vous pouvez mettre en œuvre et exécuter instantanément dans cette transaction.

C'est probablement la première fois qu'un système de taxation indirecte peut générer un pouvoir d'achat accru pour une personne !

(Diapositive 37).

Maintenant, le paiement par téléphone pose un autre gros problème car,

(Diapositive 38).

Nous avons également deux grandes lacunes dans la fiscalité indirecte, les transactions C2B par exemple avec le cas Uber dans cette diapositive et le cas C2C dans AirBnB.

Vous voyez cette transaction directe sans intermédiaire de contrôle du paiement peut être faite possible également avec des fonds virtuels illicites. Cette structure, sans loi ni contrôle, peut également permettre de payer le travail clandestin d'une entreprise. Avec les nouvelles technologies de l'information, ces transactions illicites renforcent la société disruptive, où les gouvernements ont de nombreux problèmes, où la notion de travailleur et le travail au sein d'une entreprise est modifié, compromis par un système de ultra libéral, sans contrôle légal des autorités, avec l'instabilité imposée à tous. C'est la destruction possible des meilleures stratégies économiques.

DAGTVA peut automatiquement contrôler le respect des lois du travail et des lois économiques en vigueur dans le pays et interdire le possible paiement du travail clandestin aux travailleurs non déclarés, des personnes qui ne jouissent pas des droits de l'homme les plus élémentaires.

Si rien n'est fait contre cela, nous aurons cette situation en Suède et au Danemark en 2020 et avec l'immigration actuelle, la tentation sera grande, que ce travailleur devienne, peut-être, un esclave possible en Europe.

Permettez-moi maintenant de vous poser cette question.

Depuis le début de ma présentation, je vous ai montré une transaction nationale en B2C. C'est vrai?

Oui, mais cela peut aussi être une transaction C2C.

Pourquoi! Il y a aussi une transaction C2C?

Tout d'abord, j'explique sur la diapositive 11 la même structure d'imposition entre une entreprise et un consommateur final.

Maintenant, si je retourne à la diapositive 20 où la facture est créée et à l'autre diapositive 22, nous nous trouvons dans cette situation où le calcul des taxes est prêt et où le paiement demandé se fait dans la banque de l'acheteur.

Maintenant, concentrez votre attention sur le côté droit, celui du vendeur de ce diaporama.

(Diapositive 20).

Nous n'avons la création et la déclaration automatique de cette facture.

(Diapositive 22).

Et je fais défiler les diapositives jusqu'à la fin, où se trouve le paiement NET.

Rien ne se passe. Avez-vous vu le système de taxation appliqué du côté des vendeurs et la qualité de ce vendeur (riche, pauvre, entreprise, consommateur final)? Jamais.

Grâce à cette propriété de DAGTVA, vous pouvez combiner tous les systèmes de taxation avec tous les types d'intervenants entre le vendeur et l'acheteur, et il est possible que le vendeur soit également un consommateur final. Pourquoi pas?

Si vous êtes dans ce cas, pouvez-vous maintenant imaginer cette situation?

(Diapositive 40).

(Avec la collaboration de M. Piet Battiau)

Je suis un pauvre travailleur et je n'ai pas d'argent pour acheter une voiture, mais je peux payer pour remplacer mon vélo lourd qui me permet de me rendre à mon travail tous les jours. Je marche dans la rue, je suis non imposable et, par hasard, je vois un vélo merveilleux avec une mention dans le cadre: «à vendre» avec un numéro de téléphone.

J'appelle le propriétaire et après de longues discussions, j'obtiens un bon prix: 50 €.

Plus tard, je rencontre le propriétaire et c'est par hasard M. Battiau, le vendeur.

Pour conclure la vente, nous ouvrons tous les deux sur chaque téléphone personnel le logiciel qui sert à vendre et à acheter, non entrons le prix et un code de cette transaction: «vélo». Les deux téléphones sont presque en contact, et la transaction se fait, dans ce cas, avec une communication NFC, mais un autre système peut être utilisé.

Les déclarations d'impôts sont automatiquement effectuées du côté des deux parties et la transaction est payée et effectuée.

C'est un vélo d'occasion et pour toutes les transactions C2C, il existe un taux de taxation spécial, par exemple 10%.

M. Battiau n'est pas un pauvre, il est payé montant net 45 € et 50 € sont prélevés sur mon compte bancaire.

Plus tard, vers la fin du mois, lorsque j'ai dépensé la totalité de mon salaire, toutes mes taxes sont remboursées avec un montant de 5 € sur ce paiement. Avec tout ce qui est remboursé, j'ai de l'argent pour terminer les huit prochains jours et atteindre la fin du mois.

Vous pouvez voir le déplacement de cette richesse glisser vers le compte des pauvres avec un pouvoir d'achat accru pour eux, avec de nombreuses conséquences sur la consommation et la croissance, où l'État peut récupérer cet «effort» et le transformer en un investissement lors de la prochaine imposition à cet achat. La croissance des entreprises et la prochaine augmentation de la consommation sont au rendez-vous. C'est un cercle vertueux.

Il est possible que cet État n'ait pas les moyens financiers de faire cet effort et que des structures internationales telles que le FMI et la Banque Mondiale puissent prendre le relais et qu'elles puissent suivre, transaction par transaction, Euro par Euro, Dollar par Dollar, l'augmentation de la consommation et de la croissance pour le compte de la population pauvre de ce pays, sans possibilité de fraude et de corruption.

Une autre qualité de DAGTVA réside dans les entreprises: le coût des déclarations fiscales numériques sont presque gratuites (imposition indirecte et chiffre d'affaires). Les déclarations d'impôts et taxes sont également terminées instantanément !

En fait, depuis 1998, tous les logiciels de comptabilité des entreprises disposent d'une interface permettant de rapprocher tous les comptes bancaires. C'est le même processus ou l'interface utilisée pour les déclarations de revenus et taxes. Ce n'est pas entre une entreprise et une banque, mais entre une entreprise et les autorités fiscales.

Aujourd'hui, le travail de gestion de l'impôt indirect dans les entreprises ainsi que dans celui des paiements numériques par carte sont très coûteux pour ces entreprises et le système bancaire. Ce coût interne des impôts indirects est de plusieurs milliards d'euros chaque année en euros. a déclaré M. Donato Raponi à Zurich.

Je cite: «Avec l'énorme fraude transfrontalière: 50 milliards d'euros, les coûts de mise en conformité coûtent aux entreprises (en particulier les PME): 11% de plus dans les échanges transfrontaliers».

Et le meilleur dans mon système, si cette transaction est conclue dans un pays éloigné où vous n'avez ni administration fiscale, ni personnel qualifié en fiscalité, et que deux personnes se trouvent dans les mêmes conditions que des entreprises appliquant les mêmes règles, mais vous pouvez voir: , il est inutile de créer une société pour l'acheteur et le vendeur, pour avoir automatiquement une transaction correcte avec une taxation correcte et une facture est automatiquement créée dans toutes les conditions, facture envoyée sur chaque téléphone. Il y a la structure possible de l'économie collaborative sans les charges administratives pour tous.

Avec le dispositif et le processus DAGTVA, toutes les transactions sont effectuées via le système bancaire, ce qui permet de donner accès à ce système bancaire.

Pour citer le Fonds Monétaire International: «Dans le monde, la moitié des adultes n'ont pas de compte dans une institution financière (banque, caisse populaire, bureau de poste ou institution, micro finance). 2,5 milliards d'adultes sont "non bancarisés" et n'ont aucun moyen d'assurer la sécurité de leur épargne. Cette situation est très dangereuse pour ces personnes et leur accès au crédit est probablement limité ».

Sans compte bancaire, il est également plus difficile pour ces pauvres d'obtenir un salaire décent, un transfert de fond ou une allocation de la part de l'État.

DAGTVA peut apporter toutes ces garanties.

Avec le paiement par téléphone (dans ce cas), sans le bénéfice de la disparition d'argent, un argent qui peut être utilisé aujourd'hui pour acheter de la drogue et des armes à feu pour tuer votre famille, vous devez apprendre à lire pour utiliser ce téléphone et quand vous lisez, vous avez accès avec cet ordinateur puissant à toutes les connaissances générales du monde, pour l'éducation.

Depuis le début de mon exposé, j'ai essayé de vous montrer une meilleure politique fiscale pour une vie meilleure par le biais d'une très petite partie de mon système fiscal DAGTVA.

Et pour conclure dans le même contexte, dans la lutte contre la pauvreté, il n'est pas nécessaire d'aller dans un pays lointain pour voir ces problèmes. Derrière ce bâtiment, en France; Nous avons 2,7 millions d'enfants pauvres et 1 sur 5 vit dans des conditions de vie inférieures au seuil de pauvreté, avec de nombreuses conséquences pour l'avenir.

Maintenant, si vous ajoutez:

1. les facilités dans la gestion des taxes indirectes,
2. les possibilités d'apporter un meilleur pouvoir d'achat pour les consommateurs,
3. les revenus accrus pour le système bancaire,
4. les États dans la certitude fiscale,
5. de gérer un système fiscal universel,

DAGTVA est certainement un système fiscal extraordinaire de l'avenir !

Merci pour votre attention.